



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2221 du 15 avril 2025 de l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar

- **Monsieur le Ministre est-il au courant des difficultés rencontrées par les institutions de la place financière dans la mise en œuvre du règlement DORA ?**
- **Monsieur le Ministre dispose-t-il des données sur le nombre de banques, de fonds d'investissements et de sociétés d'assurances qui ont du retard dans la transmission des données requises à la CSSF ?**
- **Monsieur le Ministre est-il d'avis que la charge administrative imposée par le règlement DORA est trop importante ?**
- **Le cas échéant, Monsieur le Ministre envisage-t-il de s'engager au niveau européen pour une réduction des charges administratives pour les entreprises du secteur financier ?**

Le règlement DORA a établi un cadre juridique harmonisé au niveau de l'Union européenne afin de renforcer la résilience opérationnelle numérique et la cybersécurité dans le secteur financier. En tant que règlement européen, DORA est directement applicable aux entités financières relevant de son champ d'application. Il permet par ailleurs aux entités concernées, par application du principe de proportionnalité, de mettre en œuvre les règles énoncées, en tenant compte de leur taille et de leur profil de risque global ainsi que de la nature, de l'ampleur et de la complexité de leurs services, activités et opérations

Les entités financières avancent dans la mise en œuvre des règles édictées par DORA et sont conformes ou en bonne voie de l'être. Ainsi, d'après les données fournies par la CSSF, 374 entités, soit 90% des entités concernées, ont d'ores et déjà soumis leur registre d'informations relatif aux contrats de services TIC fournis par des prestataires tiers. D'après les informations communiquées par le Commissariat aux assurances (CAA) en date du 7 mai 2025, le taux de remise au CAA des registres d'information a atteint les 95%. Pour accompagner au mieux les entités concernées dans leurs obligations de *reporting*, les autorités de surveillance ont mis en place différents outils (dry-run en 2024, guides, help-desk, note d'information).

Le Gouvernement s'attelle à renforcer la compétitivité de la place financière, tout en veillant à éviter des charges administratives disproportionnées ou excessives pour les acteurs concernés. A cet égard, il soutient en particulier les efforts de simplification annoncés par la Commission européenne.

Luxembourg, le 16 mai 2025

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth